

Le 13 octobre 2008

Une nouvelle certification pour les enduits de sol



Les enduits de sol, qu'ils soient destinés au lissage, au ragréage ou au dressage, sont désormais soumis à la nouvelle certification CERTIFIE CSTB CERTIFIED, qui se substitue aux Avis Techniques.

Le référentiel technique, de son côté, est inchangé : les essais mis au point dans le cadre de la procédure d'Avis Technique sont repris comme base de cette certification ; les contrôles de production et leur suivi restent dans la continuité de la certification CSTBat associée à l'Avis Technique ; les prescriptions de mise en œuvre - jusqu'à présent disséminées dans le dossier technique de l'Avis Technique - sont regroupées sous forme facilement lisible dans le nouveau certificat (supports admissibles, primaires à utiliser, consommations et mode de mise en œuvre).

La mise en œuvre des enduits de sol est définie dans deux Cahiers des Prescriptions Techniques (CPT) : l'un pour les travaux neufs qui reprend le CPT déjà existant, l'autre pour la rénovation.

Les certificats de même que les Cahiers des Prescriptions Techniques, sont accessibles sur le site internet du CSTB : www.cstb.fr.

Rappelons que pour les enduits de sol, la certification est synonyme de produits aux performances et caractéristiques contrôlées.

Encadré

Nouvelle certification : quoi de neuf ?

- **Une information facilement accessible**

Dans le certificat, un même tableau indique les supports admissibles, les primaires associés, avec leur consommation, les épaisseurs d'application.

- **Un Cahier des Prescriptions Techniques pour la rénovation**

Pour les différents types de supports rencontrés, ce CPT décrit de façon détaillée la reconnaissance du support et sa préparation.

Contact : mortiers@cstb.fr



Enduits de sol

Une nouvelle certification

La certification Enduit de sol c'est...

- Des produits dont les performances et les caractéristiques sont contrôlées
- Une information claire pour les entreprises de mise en œuvre
- Une aide à la réalisation des travaux de rénovation



Lissage
Ragréage
Dressage

Cette nouvelle certification se substitue aux Avis Techniques

- Le référentiel technique est inchangé :
 - Les essais mis au point dans le cadre de la procédure d'Avis Technique sont repris comme base de cette certification.
 - Les contrôles de production et leur suivi restent dans la continuité de la certification CSTBat associée à l'Avis Technique.
 - Les prescriptions de mise en œuvre, jusqu'à présent disséminées dans le dossier technique de l'Avis Technique, sont regroupées sous forme facilement lisible dans le nouveau certificat :
 - supports admissibles,
 - primaires à utiliser, consommations et mode de mise en œuvre.
- Les certificats sont directement accessibles sur le site internet du CSTB : www.cstb.fr
- La mise en œuvre est définie dans deux Cahiers des Prescriptions Techniques, également disponibles sur le site internet du CSTB :
 - l'un pour les travaux neufs qui reprend le CPT déjà existant,
 - l'autre pour la rénovation.



Les nouveautés de la certification

Une information facilement accessible

Dans le certificat, un même tableau indique :

- les supports admissibles,
- les primaires associés, avec leur consommation,
- les épaisseurs d'application.

Un CPT Rénovation

Pour les différents types de supports rencontrés, ce Cahier des Prescriptions Techniques décrit de façon détaillée :

- la reconnaissance du support,
- sa préparation.

3 classes pour choisir le bon enduit

La classification des enduits de sol, établie par référence au classement P (poissonnement du classement UPEC) comporte 3 classes :

- P2, P3, P4S,
- complétées par la caractéristique optionnelle R (recouvrement rapide).

Les points clés de la mise en œuvre

- **Nettoyage du support** : utiliser un aspirateur
- **Primaire adapté**
- **Gâchage de l'enduit** : éviter les excès d'eau
- **Épaisseur d'application** : respecter les épaisseurs d'emploi

Enduit de lissage P2	1 à 3 mm
Enduit de ragréage P3 ou P4S	3 à 10 mm
Enduit de dressage P3 ou P4S	> 10 mm

Contact

> mortiers@cstb.fr



SIÈGE SOCIAL

84, AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2
TÉL. (33) 01 64 68 82 82 | FAX (33) 01 60 05 70 37 | www.cstb.fr

CSTB
le futur en construction

Les enduits de sol

Les enduits de sol sont aujourd'hui utilisés sur tous les chantiers de bâtiment pour la préparation des supports avant pose de revêtements de sol souples - textiles, plastiques, linos... - ou nécessitant un état de surface fin et régulier – parquets collés. Ils sont également utilisés pour corriger les défauts de planéité avant pose de revêtements flottants tels que parquets, lamparquets et stratifiés. Ils représentent annuellement environ 220 000 tonnes en France.

Ces produits ont fait l'objet de la procédure d'Avis Technique dès les années 70 et d'une certification du suivi de production dès les années 80.

Les méthodes d'essais ont fait l'objet d'une révision complète fin 2002 afin de mieux prendre en compte le comportement à l'humidité de ces enduits et d'intégrer les différents primaires à utiliser en fonction de la nature et de l'absorption d'eau des différents supports visés. Enfin, le classement performanciel a été étendu aux produits à recouvrement rapide R et aux produits P4S en 2003.

Le recul acquis est aujourd'hui suffisant pour fixer les critères d'évaluation et remplacer la procédure d'Avis Technique par une certification spécifique.

La certification CERTIFIE CSTB CERTIFIED enduit de sol conserve les mêmes bases techniques aujourd'hui largement validées.

- Les essais destinés à valider l'aptitude à l'emploi en fonction des différents supports et la pérennité des produits.
- Les contrôles de production et le suivi destinés à assurer leur constance de qualité.

Cette certification est gérée par le CSTB, assisté d'un comité d'application proche du Groupe Spécialisé n°12, comprenant des utilisateurs, des organismes techniques et des producteurs. Elle porte sur les différentes familles d'enduits de sol – lissage, ragréage et dressage - et intègre la classification P2, P3 ou P4S par référence au classement P (poinçonnement) du classement UPEC, complétée par la caractéristique optionnelle R : Recouvrement rapide :

- enduits de lissage P2 applicables en épaisseur de 1 à 3 mm,
- enduits de ragréage P3 ou P4S applicables en épaisseur de 3 à 10 mm,
- enduits de dressage P3 ou P4S applicables en épaisseur supérieure à 10 mm.

Les certificats précisent, sous une forme facile à lire pour les utilisateurs, les conditions d'emploi et de mise en œuvre propres à chaque enduit :

- classification des produits,
- supports admissibles,
- primaires adaptés, consommation et mode d'application,
- taux de gâchage des produits et épaisseur de mise en œuvre.

Le Cahier des Prescriptions Techniques – Travaux neufs reprend le CPT existant (Cahier du CSTB 3469 de juillet-août 2003), après mise à jour et adaptation à la nouvelle certification, et définit les préconisations générales à tous les produits pour la réalisation de travaux neufs.

13 octobre 2008

Un nouveau Cahier des Prescriptions Techniques (e-cahier 3635) vise désormais les travaux de rénovation. Il décrit les dispositions spécifiques à chaque type de support :

- carrelage,
- dalles plastiques semi-flexibles,
- peinture de sol,
- sol en résine coulée,
- support à base de bois,
- ancien support mis à nu ou non recouvert,

ainsi que les différentes étapes à respecter :

- reconnaissance de l'ancien support,
- critères permettant de conserver l'ancien revêtement,
- technique de dépose de l'ancien revêtement et/ou préparation avant mise en œuvre de l'enduit de sol.

Cette certification a pour objet de maintenir la qualité et les performances techniques des enduits de sol sur le marché.

De plus, elle simplifie l'accès aux règles techniques d'emploi et de mise en œuvre, en particulier pour la réalisation de travaux de rénovation.



Garantir des produits de qualité constante et adaptés aux exigences des professionnels

Les enduits de sol sont des produits techniques devenus indispensables à la préparation des supports avant la pose d'un revêtement. Sur un plan européen, ils répondent à la norme NF EN 13813 et font l'objet du marquage CE (Conformité aux Exigences Essentielles de sécurité et de santé des usagers des ouvrages).

Sur un plan national, les industriels adhérents au SNMI (Syndicat National des Mortiers Industriels) ont souhaité maintenir une certification complémentaire et volontaire délivrée par le CSTB. Cette nouvelle certification volontaire a pour objectifs de :

- garantir la conformité aux critères de qualité correspondant aux besoins des professionnels,
- maintenir le lien avec le classement UPEC et ses niveaux performancielles faisant aujourd'hui référence sur le marché (P2, P3, P4S),
- traduire l'engagement volontaire des industriels de proposer sur le marché des produits testés et contrôlés régulièrement en usine.

La volonté de garantir des produits de qualité constante et adaptés aux exigences des professionnels a encouragé les industriels adhérents au SNMI à promouvoir cette nouvelle certification pour les enduits de sols.



Un gage de qualité pour la filière des revêtements de sol "industriels, entreprises, distributeurs"

Jusqu'alors, les informations spécifiques à chaque produit et utiles à l'entreprise étaient disséminées dans l'Avis Technique, sans qu'il soit possible de comparer simplement les produits entre eux.

La certification CERTIFIE CSTB CERTIFIED des enduits de sol, entrée en vigueur depuis le début du mois de septembre 2008, est un gage de clarté d'informations techniques pour les entreprises de la mise en œuvre des revêtements de sol. Elle s'inscrit totalement dans la stratégie de la démarche qualité que mène la filière des revêtements de sol depuis quelques années. La certification des enduits de sol valorise et rend visible les performances et les caractéristiques des produits pour les acteurs du métier de solier.

Avec cette nouvelle certification, la structure des certificats permet aux entreprises de prendre connaissance de façon pragmatique et rapide de toutes les informations indispensables pour choisir avec pertinence l'enduit de sol le mieux adapté aux aspects techniques de la préparation du support.

En corollaire de la certification des enduits de sol, deux Cahiers des Prescriptions Techniques sont disponibles : l'un pour les travaux neufs, l'autre pour les travaux de rénovation.

Pour les entreprises, cette nouvelle certification répond de façon rigoureuse aux multiples choix des critères techniques des enduits de sol. Elle est perçue comme très positive, en visant à tirer la filière "vers le haut" en matière de qualité.